

DECISION DU MAIRE

n° 2024-02-D-11

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Achat de concession nouvelle au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Carré 8 N° G 19 Concession n° 321

**M. PRAVERT Jean-Claude ,
Mme PRAVERT Nicole née DERS**

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2022,
Donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

DECIDE

- Article 1 : D'accorder à compter du **19 février 2024**, pour une durée de 30 ans, une concession nouvelle (columbarium), à M. et Mme PRAVERT Jean-Claude et Nicole (née DERS), demeurant 530 rue du Val d'Aillon à Saint-Pierre d'Albigny (Savoie), pour y fonder leur sépulture.
- Article 2 : De faire procéder au recouvrement de la somme de 900 € par le Trésorier municipal, correspondant au montant de la concession nouvelle achetée le 19 février 2024.
- Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie et au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 26 février 2024

Le Maire,
Michel BOUVIER

